



Ville de
Maule

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION

21 rue du Buat

Lundi 11 mars 2024

Création branchement eau potable

N/Réf. : OL/NB/EF – Arrêté n° 2024 - 061

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route, spécialement l'article R.225,

Vu le code des collectivités locales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et suivants,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande de création d'un branchement eau potable au 21 rue du Buat à Maule (78580), travaux demandés et exécutés par SUEZ – 78231 – LE PECQ

Considérant que ces travaux nécessitent une interdiction de stationnement ainsi qu'une interdiction de circulation pendant toute la durée des travaux.

ARRETONS

ARTICLE 1 – **Entre le 11 mars 2024 et le 25 mars 2024**, l'entreprise SUEZ procédera à des travaux de création d'un branchement d'eau potable. Ces travaux nécessiteront **une interdiction circulation le lundi 11 mars 2024** avec la mise en place d'une signalisation temporaire gérée par l'entreprise en charge des travaux au 21 rue du Buat.


ARTICLE 2 - Tout véhicule contrevenant aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 05 mars 2024




Olivier LEPRÊTRE
Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Maire-Adjoint.